



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **BOUILLIE BORDELAISE MANICA NC JARDIN***

de la société MANICA S.P.A.

enregistrée sous le n° 2021-5354

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 30 juin 2023,

Considérant que les nouveaux emballages de sachets unidoses en polyéthylène basse densité de 20 g et les emballages en polyester / polyéthylène base densité de 10 g, 20 g, 40 g, 50 g, 60 g, 80 g, 90 g et 100 g ne permettent pas de garantir une exposition minimale de l'utilisateur non professionnel,

Considérant en conséquence, qu'il ne peut être établi que les exigences mentionnées au point 7 de l'article 1 de l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux conditions d'emballage des produits phytopharmaceutiques pouvant être employés par des utilisateurs non professionnels sont respectées,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **n'est pas autorisée** dans les emballages revendiqués.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	BOUILLIE BORDELAISE MANICA NC JARDIN	
Type de produit	Deuxième gamme	
Titulaire	MANICA S.P.A. Via all'Adige 4 loc Borgo Sacco 38068 ROVERETO (TRENTO) Italie	
Formulation	Poudre mouillable (WP)	
Contenant	200 g/kg - cuivre (sous forme de sulfate de cuivre)	
Produit de référence	Nom commercial	BOUILLIE BORDELAISE MANICA N.C.
	N° AMM	2010618
Numéro d'intrant	9910-2012.01	
Numéro d'AMM	2189994	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins	

A Maisons-Alfort, le 15/09/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)